

## RECOMMANDATION UIT-R TF.582-2

**DIFFUSION ET COORDINATION DE SIGNAUX DE RÉFÉRENCE  
DE TEMPS ET DE FRÉQUENCE PAR SATELLITE**

(Question UIT-R 152-1/7)

(1982-1990-1998)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que l'application des signaux de référence de temps et de fréquence à des domaines tels que la navigation, les télécommunications et l'exploration de l'espace nécessite l'amélioration des services diffusant de tels signaux quant à leur couverture, à leur exactitude et à la fiabilité de la réception de leurs signaux;
- b) qu'il est souvent impossible d'améliorer substantiellement les services de diffusion et de coordination de signaux de référence de temps et de fréquence en exploitation de Terre, pour des raisons pratiques d'ordre technique ou économique;
- c) que de telles limitations entraînent l'élimination de certains de ces services qui fonctionnent sur ondes décimétriques;
- d) que des essais ont prouvé, par les résultats obtenus dès maintenant, qu'en utilisant une technique par satellite pour diffuser et synchroniser les signaux de référence de temps et de fréquence, on peut améliorer très sensiblement l'exactitude, la précision, la couverture, la fiabilité et la commodité d'exploitation de ces services;
- e) que les systèmes à satellites et les véhicules qu'on pourrait employer pour transmettre les signaux de référence de temps et de fréquence sont de plus en plus nombreux;
- f) qu'il existe des systèmes à satellites ou d'autres moyens spatiaux pour la diffusion et la coordination de signaux de référence de temps et de fréquence et qu'ils offrent de nombreuses occasions de participation pour des laboratoires de temps et de fréquence;
- g) que comme suite à la Déclaration S1 (1989), le Comité consultatif pour la définition de la seconde (CCDS), a établi un groupe de travail pour coordonner l'utilisation des liaisons bidirectionnelles par satellite, en vue d'obtenir un transfert précis et exact du temps,

*recommande*

- 1** que les organismes de diffusion et de coordination, et les organismes utilisateurs de signaux de référence de temps et de fréquence participent dans la mesure du possible aux expériences menées pour évaluer les améliorations relatives apportées par les diverses techniques à satellite à la transmission de ces signaux;
  - 2** que les laboratoires de temps et de fréquence s'équipent, dans la mesure du possible, de leurs propres stations terrestres réceptrices (et, le cas échéant, émettrices);
  - 3** que l'organisateur de tout nouveau service de diffusion ou de coordination de signaux de référence de temps et de fréquence envisage sérieusement d'utiliser une technique par satellite.
-